

# Le Chalaure

*Journal d'informations*  
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères Administrées, Chers Administrés,

Avec la fin de la période estivale, le retour aux réalités se profile. Cet intermède n'en a pas pour autant suspendu toute activité. Comme pour tout service public celles de la Collectivité ont été assurées. Certaines Associations se sont mises momentanément en sommeil, d'autres ont gardé le rythme. Ainsi du Comité des fêtes avec « les Nocturnes Gourmandes », à l'Amicale laïque qui a poursuivi, en mode dégradé, son activité «marche», animé des soirées à la piscine et assuré la gestion du kiosque. Avec cette belle période estivale la piscine a fait le plein. Pendant que Pascal, notre maître-nageur surveillait les bassins, Christian, à l'accueil tenait le vestiaire. Le camping de M. et Mme Blazy quant à lui a affiché complet.

Cette période n'a pas eu que des effets positifs. Notre réseau d'eau potable a été soumis à rude épreuve. Des mouvements de terrains, (argileux bien souvent), conjugués à des canalisations vieillissantes sont à l'origine de nombreuses fuites.

L'audit réalisé en 2014 par la société Artélia a relevé - mais on le savait - que le réseau est majoritairement ancien (avant 1965). Il est donc préconisé un renouvellement de l'ordre de 3% par an, mais cela a évidemment un coût. Dans l'immédiat il s'agit de remplacer la canalisation de l'avenue Victor-Hugo (voir ci-dessous).

A cela s'est ajoutée une réorganisation des services de notre gestionnaire « Suez-Lyonnaise des Eaux ». L'entretien des réseaux eaux et assainissement jusque-là assuré par l'agence de Mussidan a été transféré à celle de Libourne. Ce transfert et la nécessaire période d'adaptation ont quelque peu rallongé les délais d'intervention.

Il faut lever une ambiguïté, Certaines allégations laissent entendre que c'est la Municipalité qui fixe le prix des services eau et assainissement (prix au M3). Pour mémoire le prix comprend trois parts. Il y a celle fixée par la Lyonnaise des Eaux et celle fixée par le Syndicat de la Vallée de l'Isle en réunion du Comité syndical, s'y ajoutent les taxes et les redevances. **Il ne s'agit donc pas de prérogatives de l'équipe municipale.**

Comme indiqué l'activité n'a pas été complètement atone. Au cours de cette période estivale le personnel technique a réaménagé le virage situé avant le village de « Les Guyots ». Le passage d'engins lourds avait creusé une tranchée présentant des risques pour les usagers. Il a également réparé les grilles avaloirs et les tampons des eaux pluviales sur le trottoir de la RD 674 devant le parking de la halte ferroviaire. S'y ajoutent les travaux classiques d'entretien des bâtiments, de la voirie et des collecteurs d'eaux pluviales, les travaux au groupe scolaire.

Travaux envisagés :

a) Centre bourg :

Les opérations liées à cette partie de l'Avenue Victor-Hugo (bibliothèque/pont de Reyraud) devraient s'engager dès les prochains mois. Rappelons, qu'à la réfection de la chaussée de l'Avenue Victor-Hugo, planifiée en 2016, le Conseil départemental y a substitué les travaux de réfection du pont de Saint André de Cubzac.

Au cours du dernier trimestre le Syndicat de la Vallée de l'Isle devrait procéder au remplacement de la canalisation d'eau potable et au raccordement des appartements (la procédure est en cours pour le choix de l'entreprise). Cette opération sera suivie du remplacement des bordures et caniveaux par la commune. A cet effet nous allons procéder au choix de l'entreprise. Ces travaux une fois achevés seront suivis de la réfection de la chaussée puis ceux des trottoirs.

b) Modification du PLU

Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2013. La mise en pratique, au fil du temps, nous conduit à envisager quelques ajustements. Il s'agit dans certains cas spécifiques d'adapter le plan de zonage au règlement ou en fonction de l'environnement et des conditions d'accès. Ainsi, notamment, de la prise en compte de la nouvelle emprise AREVA qui pour des raisons stratégiques ne conserve plus que la zone minière au lieu-dit Le Chevet Ouest. Il s'agit aussi d'adapter certains articles du règlement afin de tenir compte de la réalité du terrain (hauteur des clôtures, emplacement des piscines, des abris de jardin et des extensions...). S'assurer aussi de la compatibilité de notre PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et avec le Plan local pour l'habitat (PLH). Etudier l'impact des lois Grenelle, ALUR. Pour tout cela il va nous falloir recourir à l'expertise d'un bureau d'études. Le cahier des charges constitué, nous allons lancer une consultation puis organiser la procédure prévue sur le plan juridique.

Vous serez tenus informés des différentes étapes de cette démarche qui est malgré tout moins lourde que s'il s'agissait d'une révision.

Avenue de la Piscine



## PLH (plan local pour l'habitat)

L'étude pour ce PLH a été réalisée par le cabinet Sémaphores pour le compte de la CALi. Chaque commune du territoire a été appelée à donner son avis. Celui de l'équipe municipale a été rendu le 21 janvier 2016. Ce PLH est programmé pour la période 2016/2021. C'est un document de programmation des objectifs et des moyens de la politique du logement et de l'hébergement. Il a pour objectif de répondre au besoin en logements avec la création de logements neufs et la réhabilitation du parc ancien. Dès 2013 la CALi s'est engagée dans un programme d'intérêt général communautaire d'amélioration du parc privé reposant sur quatre objectifs :

- améliorer les performances thermiques, réhabiliter les logements insalubres des propriétaires occupants,
- adapter les logements au handicap ou à la perte d'autonomie,
- développer l'activité économique et la création d'emplois non délocalisables.

Dans le cadre de ce programme une enveloppe de 150 000 € a été allouée à la CALi pour l'ensemble des communes de cette entité au titre de l'année 2013. Sur la commune de Les Eglisottes 11 propriétaires occupants ont bénéficié de subventions pour un montant de 19 773 €.

## SCoT (schéma de cohérence territoriale)

L'élaboration de ce document a été décidée le 15-10-2004 en réunion du Syndicat Mixte du Pays du Libournais. Le bilan de la concertation a été tiré en Comité syndical le 26-11-2015.

Les 132 communes composant le Grand pays du Libournais avaient jusqu'au 15 mars pour faire connaître leur avis. Le conseil municipal a rendu le sien le 06 mars 2016.

Le SCoT a pour objectif de :

- répondre aux enjeux d'aménagement et de développement : évolution démographique, adaptation du parc de logements aux besoins des arrivants. Les projections estiment une augmentation de 700 habitants par an pour les 6 prochaines années, soit 4200 habitants supplémentaires à l'horizon 2021.
- pérenniser les activités agricoles et viticoles, préserver les ressources, les écosystèmes et la biodiversités, lutter contre le changement climatique,
- conforter les centralités existantes ou émergentes et le rééquilibrage du développement des vallées urbaines,
- accompagner l'agriculture et préserver les espaces naturels.

Comme indiqué plus haut notre PLU doit être compatible avec ces deux documents.

Les périodes estivales, leurs dérivatifs sont un bon défourlement pour tous. L'été qui joue les prolongations tend à faire oublier que l'heure de la reprise a sonné. Un souhait : que nous ne connaissions plus les tragédies qui ont meurtri trop de nos semblables. Restons vigilants et respectons les dispositions et les consignes destinées à éviter ces drames, notamment à l'égard du monde scolaire. Bon courage pour cette reprise, maintenant bien engagée.

Les habitants des résidences l'Eau Vive, La Dronne et Le Breuil ont été gênés plusieurs heures, le 24 août, par une coupure d'eau suivie d'une coupure d'électricité. A l'occasion de la réparation d'une fuite importante sur le réseau d'adduction d'eau un agent de la Lyonnaise des Eaux a reçu une décharge électrique (légère heureusement) mais qui a nécessité une visite de contrôle, un câble ayant été vraisemblablement accroché. En conséquence pour réparer la fuite d'eau il a fallu couper l'électricité. La réparation du câble électrique qui s'en est suivie, le lendemain, a nécessité d'une nouvelle coupure d'électricité. Pendant les réparations, l'alimentation en eau a été assurée par des bouteilles et par un branchement provisoire à la station de pompage. La situation a été rétablie à 19h30.

## TRAVAUX DE L'ETE

### réfection du virage - VC N°10 Les Guiots



Le passage d'engins agricoles ou de débardage avait provoqué une importante saignée en bordure de chaussée dans le virage précédant le village Les Guiots. Au regard des devis produits par les entreprises de travaux publics nous avons retenu l'option d'une réalisation interne par notre personnel.

Le fossé devenu inexistant a été recréé et reprofilé puis busé. Une bordure a été installée. La chaussée a été légèrement déportée côté opposé au busage pour tenir compte des dégradations, sans que pour autant la largeur de la voie soit réduite. Un revêtement bicouche émulsion-gravillon a terminé cette restauration. Une entreprise aurait-elle fait mieux ? Sachons reconnaître ce qui a été réalisé.

Des véhicules, sortant du parking de la halte ferroviaire ou circulant sur la route départementale ont dégradé les grilles avaloirs et les tampons des eaux pluviales. Ces dégradations n'étaient pas sans dangers pour les usagers, notamment pour les piétons. Il fallait y remédier rapidement et il était aussi nécessaire d'éviter que cela ne se reproduise. Notre personnel s'est engagé dans les travaux de remise en ordre avec à propos. Sur cette portion de RD nous avons constaté :

- les dégâts sur les panneaux de signalisation par des véhicules hors gabarits circulant, parfois sans autorisation, sur une voie qui se révèle non adaptée ;
- l'arrachement de la borne incendie avec les conséquences que l'on peut imaginer, surtout lorsque c'est découvert plusieurs heures après l'incident,
- des dégradations et l'arrachement des éléments qui composent les «haricots»



TRAVAUX  
AMENAGEMENTS  
RD 674



## FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE SPECTACLE DES ECOLES

C'est une tradition. En fin d'année scolaire un spectacle et des jeux annoncent la période estivale.

Vendredi 1er juillet enseignants, personnel municipal, bénévoles, associations ont tout mis en œuvre pour que cette soirée soit la fête des enfants. Certains d'entre eux vont quitter le primaire, c'est l'occasion de se réunir avant le grand saut dans le secondaire.

Le spectacle retenu a eu pour thème « Les Voyages ». Les artistes en herbe ont mis beaucoup d'application pour montrer le fruit de leur travail. Cela nécessite beaucoup d'investissement de part et d'autre. Remercions tous ceux qui ont œuvré pour que cette soirée se passe sous les meilleurs auspices : parents pour les pâtisseries et les stands, Centre de loisirs pour la restauration, Comité des fêtes pour les boissons. Remercions en particulier M. et Mme Velozo pour leur implication, Monsieur Comberton pour la sono. N'oublions pas parents, grands-parents, sans leur présence cette soirée serait une coquille vide.



## GALA DE DANSE



Juin, et c'est la trêve qui s'annonce pour la plupart des Associations. Dans cette perspective l'Association Sportive et Culturelle termine sa saison par son gala de danse. Le samedi 11 juin le gymnase était bien rempli. Jeunes et ados étaient heureux de présenter le fruit de leur travail. Au cours de cette soirée se sont également produits MYTIK FIRE et Manon MARLY.

Outre le Gala de danse, l'ASC organise différentes activités comme des vide grenier, le marché de Noël, Halloween, Monsieur carnaval. C'est donc la Gala de danse qui vient clôturer la saison.

*Si vous voulez danser ou faire du sport venez rejoindre les animateurs : KARINE, QUENTIN, CELINE*

*Contact : Evelyne : 06 23 62 19 12*

## FETE DE L'AMICALE LAÏQUE



Depuis quelques années, l'Amicale Laïque organise un buffet champêtre afin de réunir l'ensemble des adhérents autour de sa principale section : la marche.

François Vuilleumier peut se réjouir du succès rencontré par cette section qui ne connaît pas vraiment de trêve pendant la période estivale. L'ambiance aidant, la section enregistre toujours de nouveaux adhérents. Le but essentiel n'est pas tant de préparer les JO mais d'appliquer les préconisations de la Faculté : maintenir sa propre santé dans le meilleur état et le plus longtemps possible.

Pour la nouvelle saison les horaires sont inchangés et ne comportent ni obligation ni contrainte, soit :

- l'été de 9h30 à 10h30
- l'hiver de 10 heures à 11 heures.

*(voir les contacts en dernière page)*

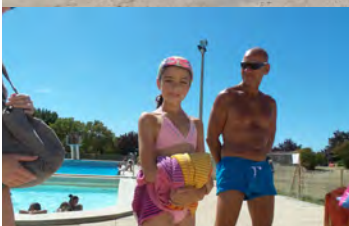
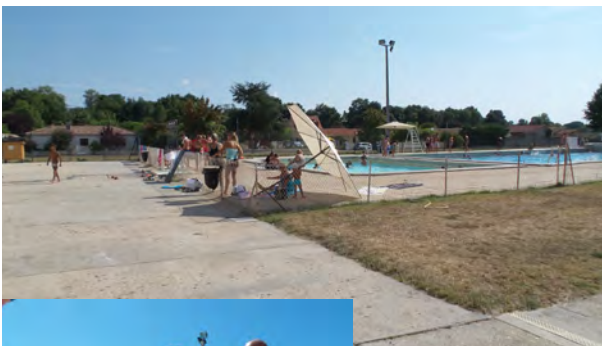
## Une activité piscine bien venue !

C'est un choix de la municipalité : ouvrir la piscine pendant la période estivale. Il n'y a pas de bénéfice à attendre. Il s'agit surtout de donner un but aux vacanciers, y compris à ceux du camping qui en bénéficient gratuitement.

Avec ces conditions climatiques, Pascal aux bassins et Christian à l'accueil ont eu de quoi occuper leurs journées. Il a été enregistré au cours de la saison 3 564 entrées pour 2 649 en 2015.

La tenue d'une piscine n'est pas toujours chose aisée. Il faut parfois faire preuve de discernement. Il faut savoir gérer les petits écarts, rappeler le règlement - s'y tenir - en évitant les conflits. C'est ce qu'a su faire cette équipe. A la fermeture de la saison les assidus ont du apprécier ces deux mois, Ils l'ont fait savoir.

Il ne faut pas oublier le travail des bénévoles de l'Amicale Laïque, Myriam et Sabrina qui ont donné, sans compter, de leur temps. Les estivants ont pu trouver chaque jour, boissons, frites, gaufres ou autres friandises. Les deux repas avec accès à la piscine et l'Auberge Espagnole ont connu un beau succès dans une ambiance conviviale chaque fois renouvelée.



### des soirées festives

Quatre dates ont marqué l'activité du Comité des fêtes :

- le 13 juillet à la salle polyvalente à Monfourat avec l'habituel bal populaire gratuit précédé d'un repas puis du feu d'artifice.

Il y a eu aussi les «nocturnes gourmandes» qui ont agrémenté trois soirées dans un cadre naturel à proximité de la rivière La Dronne. Le succès rencontré les années précédentes ne pouvait qu'inciter à les reconduire. C'est ainsi que les estivaliers ont pu apprécier :

- le 21 juillet : Alain Vicente

- le 04 août : Kévin Rouzier a déployé son répertoire pour animer une soirée pluvieuse (la seule de la semaine) dans le gymnase.

Ce type d'aléa étant prévu, les visiteurs ont pu trouver l'ensemble des ingrédients qui animent ces soirées.

- le 18 août : c'était Jeanne-Lise et Eymeric

Il y avait le spectacle mais aussi la restauration avec des traiteurs offrant une variété de plats de nature à satisfaire le palais du nombreux public.

*Préparer ces soirées demandent beaucoup d'investissement, d'heures de travail. C'est aussi une organisation, de la méthode.*

*La dernière de ces «Nocturnes» a malheureusement été gâchée par le geste mesquin d'un individu avec le vol du fonds de roulement de la caisse. Cet état d'esprit n'est pas fait pour encourager les organisateurs qui n'ont que pour seul but : animer la vie de la Cité et offrir un peu de divertissement.*

15-09-2016 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :  
RENOUVELLEMENT DU BUREAU**



## Une nouvelle réglementation interdépartementale sur les feux de forêt

(recueil des actes administratifs publié le 29 juin 2016)

**En 2015, 1181 incendies ont détruit 1577 hectares de forêt**, ce qui a conduit les préfets de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne à prendre un arrêté interdépartemental destiné à uniformiser les dispositions de lutte contre les feux de forêt. Ces dispositions concernent :

- **interdiction toute l'année du brûlage des déchets à l'air libre ou dans un incinérateur.**

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène. Les dérogations ne seront accordées que lorsque aucun autre moyen pour éliminer les déchets ne peut être utilisé.

- **l'obligation de débroussaillage.**

*«Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires au sein des espaces exposés».*

L'arrêté distingue 3 cas de figures :

a) **autour des constructions** : le débroussaillage doit se faire sur un rayon minimum de 50 mètres autour des constructions. Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations

b) **en zone urbaine** : terrains, bâtis ou non bâtis situés dans les zones urbaines délimitées par un PLU, les travaux sont à la charge du propriétaire des terrains concernés. La même règle s'applique pour les installations d'accueil touristique : le débroussaillage incombe à la personne responsable des installations.

c) **le long des routes**, voies ferrées, les lignes et installations de transport d'électricité. Le débroussaillage est à la charge du propriétaire ou du gestionnaire des installations. Le débroussaillage doit se faire sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie.

En outre les terrains situés en zone urbaine, concernés par les obligations légales de débroussaillage, devront figurer sur les documents d'urbanisme.

En périodes à risque il est interdit de fumer dans les espaces exposés. La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux. Cette interdiction ne concerne pas les propriétaires et ayant-droit, les services publics, les entreprises d'exploitation forestière. L'interdiction est totale en période classée à haut risque (noire).

Notre région n'est pas épargnée par les incendies :

- en avril 2015 à Saint-Christophe de Double: 50 hectares ont été calcinés. Le feu a été circonscrit grâce à l'intervention de plusieurs brigades de sapeurs pompiers et de deux canadiens,

- le 1er août sur les Eglisottes un feu s'est déclaré en bordure d'une piste forestière. Six à 7000 m2 au lieu-dit «Nauves des Esserts» détruits

- au cours de la semaine du 16 au 18 août ce sont des feux de broussailles qui se sont déclarés l'un vers 13 heures, l'autre vers 3 heures du matin. Dans ces deux cas sont des usagers de la route qui ont signalé les incendies.,

- le 1er septembre à St-Christophe de Double, en limite de Les Eglisottes. Ce sinistre a nécessité l'intervention de canadiens et de nombreuses brigades de sapeurs pompiers..

Dans chaque cas, grâce à l'intervention rapide des services de secours, les conséquences n'ont pas été trop importantes.





## Quelques informations en matière d'urbanisme

Pour les opérations décrites ci-dessous il est nécessaire de déposer une demande en Mairie, qui après instruction, transmet une copie du dossier à la Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité. Outre les situations énoncées, les changements de destination d'un bâtiment, la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, les extensions, surélévations doivent faire l'objet d'une déclaration.

### I - Constructions nouvelles

Emprise au sol ET Surface de plancher inférieure ou égale à 5 M2 construction inférieure à 12 mètres de hauteur AUCUNE FORMALITE	Emprise au sol ET Surface de plancher inférieure ou égale à 5 M2 si hauteur construction supérieure à 12 mètres DECLARATION PREALABLE	Emprise au sol OU Surface de plancher comprise entre 5 M2 et 20 M2 DECLARATION PREALABLE (abri de jardin, auvent... )	Emprise au sol inférieure ou égale à 20 M2 ET surface de plancher inférieure ou égale à 20 M2  DECLARATION PREALABLE	Emprise au sol <b>OU</b> surface de plancher supérieure à 20 M2  PERMIS DE CONSTRUIRE
<b>II - Travaux sur constructions existantes jusqu'à 40 M2</b>				
en zone U uniquement du PLU > <b>DECLARATION PREALABLE</b>			en zone Ah et Nh du PLU <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	

*Emprise au sol : est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus (art.R420-1 du code de l'urbanisme).*

*Surface de plancher : c'est la surface correspondant à l'ensemble des murs intérieurs de chaque niveau clos et couvert calculée*

### Le FSL (fonds de solidarité logement) adopte son nouveau règlement

Faisant suite à la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) et à celle relative à la transition énergétique, le FSL a décidé de faire évoluer ses propositions pour permettre d'aider et accompagner davantage de Girondins face à des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Un nouveau règlement d'intervention est mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2016.

Parmi les principaux changements on note :

- élargissement du public concerné et notamment les copropriétaires,
- mesures pour faciliter les mutations d'un logement à un autre,
- prise en charge des dépenses de télécommunication,
- adaptation des aides à l'accès à un logement aux besoins (assurances, frais de déménagement..)

Pour plus d'informations, ce règlement est accessible sur le site :

- [http://www.fsl33.org/html/cadre\\_reglementaire.htm](http://www.fsl33.org/html/cadre_reglementaire.htm)/règlement interieur

Sur le site : [www.fsl33.org](http://www.fsl33.org) sont décrites toutes les conditions pour être aidé ou accompagné.

Vous pouvez directement télécharger les formulaires de demande à la rubrique locataire et les adresser au FSL après les avoir remplis.

Les travailleurs sociaux de l'ensemble des territoires de la Gironde peuvent vous soutenir pour l'instruction d'une demande.

### La prudence, la vigilance s'imposent

**Depuis plusieurs jours, dans la région bordelaise, les vols ou tentatives de vols par ruse sont en recrudescence.**

De faux plombiers, de faux électriciens, gaziers, de faux policiers, médecins ou pompiers, d'agent du service des eaux, sous des prétextes fallacieux, pénètrent dans le domicile de personnes vulnérables afin d'y perpétrer leurs méfaits.

**La démarche est toujours la même !**

Ces faux professionnels expliquent qu'un vol vient d'être commis ou qu'il y a un incident sur le réseau d'électricité, de gaz ou d'eau et qu'il est nécessaire de procéder à des vérifications. Pendant que l'un de ces personnages monopolise votre attention l'autre fouille la maison. C'est peut-être facile à dire mais il importe de ne pas se laisser abuser par l'uniforme ou par une fausse carte: «l'habit ne fait pas le moine».

**En cas de moindre doute n'ouvrez pas, renseignez-vous au préalable en téléphonant soit à la Mairie soit en faisant le 17.**

ATTENTION aussi : au démarchage. En cas de signature d'un contrat dont vous n'êtes pas certain de son utilité vous avez un droit de rétractation, sauf s'il est antidaté contournant ainsi la période de rétractations,

à l'occasion d'obsèques ne pas laisser tout un quartier sans aucune surveillance. C'est alors facile pour des voleurs de «visiter» les habitations d'un quartier déserté. (Cela s'est déjà produit sur notre commune)

Il nous a également été signalé : **les vols dans les cimetières**

Il n'y a pas de sanctuaire. Même les lieux de repos de nos morts ne sont pas (ou ne sont plus) respectés. Les auteurs pensent-ils qu'ils ne sont pas éternels. Que pour eux aussi, quelqu'un pourra venir se recueillir et fleurir leur sépulture.

Ne craignent-ils pas que leur sommeil soit troublé par leur conscience. S'ils en ont une.

### note du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

L'arrêté ministériel du 09-02-2016 fixe les dispositions pour lutter contre «l'influenza aviaire hautement pathogène». Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés à une utilisation personnelle non commerciale.

### MESURES DE BIOSECURITE à appliquer dans les BASSES-COURS

- exercer une surveillance quotidienne. Aucune volaille ne doit entrer en contact direct ou avoir à proximité des volailles d'un élevage professionnel,
- limiter l'accès à la basse-cour aux personnes chargées de l'entretien,
- protéger les stocks d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson des volailles,
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans impact avec les cadavres,
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour les basses cours.

Recommandations pour l'éleveur :

- porter des bottes, blouse dédiée et éventuellement des gants, lavez régulièrement vos équipements ou désinfectez-les
- lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements à l'entrée ;
- ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant. Contactez un vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**Dans la lutte contre l'INFLUENZA AVIAIRE** il est préconisé

- de séparer les gibiers à plumes ou appelants des oiseaux et volailles d'élevage pour éviter tout contact direct et indirect par le biais des véhicules des personnes et du matériel commun,
- limiter les échanges d'oiseaux. La propagation de ce virus s'effectue par contact direct entre animaux, via les fientes contaminées

## Votre bibliothèque poursuit son évolution

Il s'agit d'un espace qui ne s'intéresse pas seulement à ses lecteurs mais à une collectivité dans sa globalité.

C'est à quoi ont réfléchi dix usagers avec le soutien de la bibliothèque départementale de prêt (BDP).

Sur leurs propositions, en début d'été, la bibliothèque a revisité ses espaces, ses collections afin de devenir un lieu de proximité intergénérationnel, mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges.

**Valoriser les savoirs-faire**, les connaissances de chacun. Les usagers pourront s'exprimer, proposer des animations, une mini-expo, une initiation au tricot, des échanges de recettes, du bricolage....

**Faire participer les habitants** aux animations, inventer une nouvelle forme d'action culturelle.

Faire revivre les objets : une «donathèque» est installée pour encourager à donner et à savoir prendre. Pensez à ramener vêtements, plantes, graines, etc...

Faisons vivre la bibliothèque ensemble ! Vos idées seront les bienvenues.

### Samedi 3 décembre : journée «Réseau Facial»

partagez des images avec des amis autrement qu'avec les réseaux sociaux.

Une journée placée sous le signe du portrait : le portrait s'écrit, s'illustre, se joue «vous, un rêve, un portrait» : expositions des créations photographiques réalisées par des usagers de la bibliothèque

concours SELFIE «vide tes poches»

concours «BOOKFACE»

Les votes seront effectués par le public lors de cette journée.

**BIBLIOQUIZ** : un jeu de questions-réponses jubilatoires avec l'animateur Nathanaël Jo Hunt. Jeux et tablettes tactiles.

**LECTURE MUSICALE** : une représentation avec l'auteur et le metteur en scène Renaud Borderie et un musicien.



Mais aussi le samedi 3 décembre : une journée placée sous le signe du partage. A 11 heures les élèves du CM2 inaugureront les nouveaux espaces de la bibliothèque imaginés par des usagers pour développer une démarche d'échange de savoir-faire ainsi que les valeurs de partage et de don. Musique, repas partagé (chacun amène un plat à partager)

## Information destinées aux personnes âgées, isolées, handicapées

La Mairie tient un registre - confidentiel - recensant les personnes répondant à ces situations et qui souhaitent se faire connaître. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte et de vigilance au niveau départemental : plan canicule ou grand froid elles seront contactées par la Mairie afin d'éviter qu'elles ne se trouvent en situation pénible.

Cette inscription est gratuite et peut se faire à tout moment.

Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à contacter la Mairie au 05 57 69 50 15

## ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

CENTRE ANTI-POISON - BORDEAUX  
Place Raba-Léon Tél. 05 56 96 40 80

HOPITAL R. BOULIN - LIBOURNE  
112 rue de la Marne Tél. 05 57 55 34 34

CLINIQUE chirurgicale du LIBOURNAIS  
119 rue de la Marne Tél. 05 57 25 55 00

Cabinet ARSIDOC  
- Docteur Jeanne ARRIVE Tél. 05 57 69 50 04  
9 bis village de Lacombe - 33230-LES EGLISOTTES

- Docteur Sachendra SIRAZ Tél. 05 57 69 50 16  
9 bis village de Lacombe - 33230 LES EGLISOTTES

Pharmacie GAILLARD Tél. 05 57 69 50 33  
30 avenue Victor-Hugo - 33230 LES EGLISOTTES

Pharmacie SCHNEBELEN et CLAUSTRE Tél. 05 57 69 50 06  
9, Lacombe - 33230 LES EGLISOTTES

Cabinet dentaire Yves VIDEAU Tél. 05 57 69 51 43  
55, Avenue Victor-Hugo - 33230 LES EGLISOTTES

Cabinets d'INFIRMIERES  
19 avenue Victor-Hugo Tél. 05 57 69 51 84

49, avenue Victor-Hugo Tél. 05 57 46 07 59

Ambulances DUTOUR Tél. 05 57 69 30 80

Cabinet de psychologie Delphine MARQUES  
110, Monfourat Tél. 06 61 05 84 64

### URGENCES

POMPIERS COUSTRAS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
SOS médecins : 05 56 44 74 74 ou	36 24

Pour une urgence entre 20 h. et 8 h. ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés contacter le SAMU.

En dehors de ces horaires s'adresser à l'ambulancier de votre choix.

EDF dépannage	Tél. 0 810 33 30 33
GDF dépannage	Tél. 0 800 47 33 33
LYONNAISE DES EAUX	Tél. 0 810 00 20 40
fuites :	Tél. 09 77 40 11 17
SIAEPA vallée de l'Isle à Saint Médard de Guizières	Tél. 05 57 69 62 79
Horloge parlante	36 99
SNCF	36 35

### ADMINISTRATIONS - SERVICES

#### MAIRIE

42 avenue Victor-Hugo Tél. 05 57 69 50 15

Ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 à 18 heures  
vendredi : fermeture à 17 heures

**ECOLE** : 05 57 49 53 21

#### Sous-Préfecture de Libourne

8, Avenue de Verdun - BP 211 Tél. 05 35 00 24 20

### ADMINISTRATIONS - SERVICES (suite)

#### LA POSTE

31 bis avenue Victor-Hugo Tél. 36 31

Ouverture :

mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
départ du courrier 14h  
samedi de 9h à 12h - départ courrier 10h30

#### Préfecture de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle

33077 BORDEAUX Cedex Tél. 05 56 90 60 60

#### Conseil Départemental de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle

33074 BORDEAUX Cedex Tél. 05 56 99 33 33

#### Centre des Impôts de Libourne

Rue du Président Wilson Tél. 05 57 25 44 44

#### Trésor Public de Coutras

BP 89 Tél. 05 57 49 02 04

#### POLE EMPLOI

Chemin du Casse 33500 LIBOURNE Tél. 39 49

#### Direction départementale du Travail et de l'Emploi

118, Cours du Maréchal Juin 33000 - BOR-  
DEAUX Tél. 05 56 00 07

77

**CMU** : 36 46

**CPAM** Tél. 36 46

43, rue Victor-Hugo - LIBOURNE

#### CARSAT AQUITAINE

5, rue du Président Wilson - 33500 LIBOURNE  
Tél. 39 60 ou 05 56 11 64 00

#### MSA

7, Avenue du Marécha Foch - 33500 LIBOURNE  
Tél. 05 57 55 43 10

#### MSA Secteur Libournais

9, avenue Général de Gaulle Tél. 05 57 55 67 89

#### CAF de la GIRONDE

rue du Dr Gabriel-Peri 33078 BORDEAUX Cedex  
Tél. 0 810 25 33 10

#### PLIE (plan local d'insertion pour l'économie)

189 Av Maréchal Foch - LIBOURNE  
Contacter Séverine Cornet  
Tél. 05 57 51 56 67

#### Commission Locale d'Insertion

195 av. Foch - Libourne Tél. 05 57 51 88 77

#### Croix Rouge

68 bis, avenue Justin Luquot - COUSTRAS  
Tél. 05 57 69 45 19

**Infodroits** : Tél. 05 56 45 25 21

**TransGironde** : Tél. 09 74 50 00 33

Dans la perspective des élections prévues en 2017 (présidentielle, législative) pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter. Il suffit de vous présenter en Mairie, avant le 31 décembre, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## LA VIE ASSOCIATIVE

### Gymnastique volontaire

reprise des séances hebdomadaires

les mercredis et vendredis de 17h30 à 18h30 à partir du 7 septembre 2016

les 2 premières séances sont offertes

animatrice : **CELINE**

inscriptions : Annie : 05 57 49 56 26 ou Juliette 05 57 69 52 25

**faites un essai,**

**Amicale laïque** : Président Alain Cocquart : 06 26 57 00 75

**VIDE GRENIER** dimanche 9 octobre au Centre Bourg

**LES SORTIES** dimanche 23 octobre à DANCHARIA, avril 2017 à IBARDIN, mai 2017 SORTIE CULTURELLE  
*Un grand voyage programmé pour septembre 2017. (Plusieurs sont actuellement à l'étude)*

### LES ATELIERS

- «**Les Par-Chemins**» (François 06 31 83 41 01)

les lundis et jeudis départ à 9h30 pour un parcours de 8 à 12 km environ

les mardis et vendredi départ 10h pour un trajet de 4 à 6 km

- **Les Artistes Associés** : (Marie-Pierre : 06 21 46 37 27)

DESSIN avec Jean-Louis les lundis à 14h au gymnase

SCRAPBOOKING avec Pascale les vendredis à 14h (début le 7 octobre)

ART FLORAL avec Mimi (06 27 11 50 61) un samedi après-midi par mois suivant le calendrier

- **Les Grands Enfants**

JEUX DE CARTE, JEUX DE SOCIETE les mardis et jeudi après-midi à 15h au gymnase

Tir à l'arc avec «les Archers du Chalaure»

Venez essayer et découvrir ce sport avec Dominique, c'est sans engagement (le matériel vous sera prêté)  
initiation, entraînement les jeudis à partir de 19h30 et les samedis à partir de 14h au gymnase

### Association Sportive et Culturelle

- cours de **danse** par Karine :

pour les jeunes à partir de 2 ans et pour les ados  
jeudi 17h à 18h ; vendredi de 17h à 20h en fonction de l'âge

- cours de **Hip Hop** par Quentin

vendredi de 18h30 à 19h30

- **Badminton** par Céline :

mardi de 18h15 à 21 heures pour adultes et ados

jeudi \* de 17h30 à 18h30 pour les enfants

\* de 18h30 à 19h30 pour les adultes

- **Zumba Gym Fitness** par Karine

jeudi de 18 à 19 heures

Rencontre entre parents à la bibliothèque les mardis de 9 à 12 heures

### Comité des fêtes

16 octobre à 15 heures à la salle polyvalente de Monfourat

**concert avec la JAZZ COMPAGNIE**

Venez vous imprégner de la culture de la Nouvelle Orléans. Ce groupe de musiciens «la Jazz Compagnie» qui n'a d'amateurs que de nom vous propose «**les Standards du Jazz**». En venant les écouter vous ne serez pas déçus.

### DEFI MOTOCULTURE :

**un atelier de réparation, entretien, vente a ouvert ses portes le 30 août**  
motoculteurs, tondeuses, tronçonneuses (dépositaire Husqvarna)

### lieu-dit «15bis Le Cherpe» sur la RD 674

du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14 à 19h  
le samedi fermeture à 18 h

Téléphone : 05 57 48 23 14 ou 09 67 41 23 14

### AURORE COIFFURE

23 avenue Victor-Hugo

Tél. 05 57 69 50 29

Salon ouvert : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

mercredi de 9h à 12h

samedi de 9h à 16h

Promotions 10% sur forfait mèches au mois de septembre

**Aur'coiff**

93, Monfourat  
33230 - Les Eglisottes

**à domicile**

06 50 89 98 73